APRÈS ART. 8 N° I-2112

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N º I-2112

présenté par M. Pellois

à l'amendement n° 1381 (Rect) de M
me Cattelot

APRÈS L'ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.